



MAIRIE DE VAREILLES

CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil six, le 27 octobre à 20H, Le Conseil Municipal de la Commune de Vareilles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Max JOUANNET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2006

PRESENTS : Max JOUANNET, Micheline SAINT LEGER, Régine AUBRUN, Jean-Luc TONICHON, François BOUCHER, Olivier PRUD'HOMME., Anita AUMEUNIER, Ghislaine PEULT

EXCUSES : Sonia TERRADE, Gilles OLIVE

Mr Jean-Luc TONICHON a été élu secrétaire de séance

OBJET : MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maire et Adjointes de la Creuse, réunie en Assemblée Générale le 21 octobre dernier, concernant la desserte ferroviaire du Département de la Creuse.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif La ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges- pénaliserait lourdement la creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

*La modernisation de la ligne historique La Souterraine – Chateauroux - Vierzon – Paris avec pour objectif de placer la Souterraine à 2 heures de Paris,

*L'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,

*Une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances, Evaux, Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
en mairie le 09/11/2006

Date de publication

17 novembre 2006
Le Maire
M. Jouannet



LE MAIRE
Max JOUANNET

M. Jouannet

